

chasseurs de phoques professionnels qui travaillent à partir des bateaux ont une efficacité bien plus grande que les habitants de la côte à tous les stades de l'emploi des méthodes préconisées.

Après avoir examiné quelques-uns des engins qu'on a mis au point pour tenter de remplacer le gourdin réglementaire, j'estime que l'on doit retenir le gourdin, qui est le seul instrument acceptable pour rendre les bébés phoques inconscients. Plusieurs des armes proposées sont mal adaptées, dangereuses et peuvent devenir meurtrières.

(Rapport du Professeur H. Ch. Löliger, de l'Institut fédéral de recherches sur l'élevage des jeunes animaux, Celle, Allemagne de l'Ouest, 1968).

Des lois appropriées ont déjà été promulguées il y a quelques années par les gouvernements canadien et norvégien en vue de réglementer la chasse des phoques de tous les groupes d'âge de même que les méthodes de chasse. Mon expérience et mes observations dans la zone de chasse du golfe Saint-Laurent au cours de la saison de 1968 m'ont montré que, du côté du Gouvernement canadien, l'observation du règlement est étroitement contrôlée par les agents du ministère des Pêches et que, de leur côté, les chasseurs de phoques s'efforcent d'éviter de faire souffrir les animaux lorsqu'ils abattent et écorchent les "blançons".

(Rapport sur la chasse du phoque dans le golfe Saint-Laurent, 1968, par Robert Jones, Bachelier en médecine et en chirurgie vétérinaires, membre du collège royal des chirurgiens vétérinaires, *Royal (Dick) School of Veterinary Studies*, Édimbourg).

Je n'ai assisté à aucun acte de cruauté volontaire pendant que nous étions sur la glace. Aucun animal n'a été écorché vif et tous sont certainement morts dans les quelques secondes qui ont suivi le début des opérations d'écorchement, les principales artères étant sectionnées aussitôt.

Comme je l'ai déjà noté, je n'ai entendu aucune mère phoque gémir ni crier, ni ai-je vu aucun phoque adulte caresser de son museau le cadavre d'un petit.

Les petits phoques qui entraient dans l'eau quand les bateaux brisaient la glace semblaient tous revenir sur la glace sans qu'il leur advînt aucun mal. Aucun petit phoque n'a été écrasé par les bateaux.

Les méthodes d'abattage pouvaient se comparer avantageusement à celles de nombreux abattoirs.

(Extraits d'une lettre du Docteur Bruno Schiefer, de l'Institut de pathologie animale de l'Université de Munich, Allemagne de l'Ouest, à M. Allan Gordon, aux bons soins du journal *Daily Mirror*, Londres).

Votre article sur la chasse du phoque paru dans le *Daily Mirror* du mardi 26 mars (1968) m'est tombé entre les mains aujourd'hui.

Je suis stupéfait que vous vous serviez de mon nom dans vos remarques sur la chasse du phoque et surtout par le fait que j'aurais prétendu avoir vu une mère phoque pleurant sur le corps mutilé de son petit. Il est absolument faux que j'ai fait une telle déclaration... et aucun vétérinaire n'a jamais vu de larmes dans les yeux d'un animal, d'autant plus qu'il est parfaitement impossible de faire cette constatation à grande distance, en admettant qu'un animal soit capable de pleurer, ce dont je doute! Je n'ai jamais dit au surplus que la chasse était cruelle.

Je suis extrêmement déçu que vous vous soyez servi de mon nom, que je vous avais donné en toute confiance, pensant que vous vous en tiendriez aux faits. Je constate que la seule chose qui vous intéresse, c'est d'écrire une histoire horrifiante sur la chasse du phoque, au lieu de faire un rapport objectif des faits. J'ose espérer que vous voudrez bien publier la présente lettre en réponse à votre article.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Bruno Schiefer

Docteur en médecine vétérinaire/Priv. Doz.